



**UNHCR**

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

**Rapport d'évaluation 2007 du**  
**COORDINATION DU GROUPE DE TRAVAIL**  
**PROTECTION (PROTECTION CLUSTER)**  
(Bouaké, Guiglo et Tabou)  
18 novembre - 5 décembre 2007

Guy-Rufin, Guernas  
Administrateur de Protection  
BO Abidjan, Côte d'Ivoire

## INTRODUCTION

Une année et demie s'est écoulée après l'activation en septembre 2006 en Côte d'Ivoire, sur recommandation du Coordonnateur de l'urgence humanitaire (ERC), du module protection issu de la réforme humanitaire. Afin d'assurer une meilleure coordination des actions des différentes agences de protection, des Groupes de Travail Protection national et régionaux (Protection clusters) ont été établis, sous la coordination de l'UNHCR qui joue le rôle d'agence chef de fil.

Après cette période d'activation du module et en vue de mieux orienter les activités du Groupe pour les années à venir, les membres ont jugé nécessaire de :

- évaluer les actions menées par les Groupes régionaux en vue de tirer des leçons de la mise en œuvre du module dans le pays ;
- obtenir des informations nécessaires à l'analyse des problèmes majeurs de protection;
- établir une stratégie et un plan d'actions 2008 des Groupes de Travail national et régionaux ;

Les termes de référence en annexe ont ainsi été élaborés par l'agence chef de fil et la l'évaluation devrait être menée dans les régions du Bas Sassandra (Tabou et San-Pédro, du Moyen Cavally (Guiglo et Duékoué) et de la Vallée du Bandama (Bouaké).

L'évaluation, menée par le Chargé de Protection de l'UNHCR, s'est déroulée du 18 novembre au 5 décembre 2007. Il a ainsi rencontré respectivement le personnel UNHCR des bureaux de terrain à Tabou, Guiglo et Bouaké, en leur double qualité de coordonnateur des GTP et également d'agences de mise en œuvre des activités de protection. Il s'est entretenu ensuite avec les autorités locales (Préfets, Sous Préfets, Maires) et les agences des Nations Unies présentes sur le terrain (FAO, OCHA, PAM, UNICEF, ONUCI sections électorale, des affaires civiles, de l'Information Publique, des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit, etc.).

L'OIM et les Organisations Non Gouvernementales (Save the Children, Norwegian Refugee Council, Care International, GTZ, Search for Common Ground, Solidarités et International Rescue Committee) font parties des organes avec qui des entretiens ont été conduits. Enfin, la mission a-t-elle également pris part aux différentes réunions des Groupes de Travail régionaux de San Pédro et Guiglo.

Les discussions et analyses faites de la situation sur le terrain permettent de conclure qu'il existe trois principaux problèmes de protection, lesquels feront l'objet d'attention dans le présent rapport. Il s'agit des questions de sécurité et d'intégrité physiques, des droits légaux et des libertés publiques, et enfin la problématique de conflits et rapports intercommunautaires.

Par ailleurs, les défis de coordination des Groupes de Travail Protection aussi bien que les activités de protection initiées par l'UNHCR en faveur des déplacés internes dans les trois régions feront également l'objet du rapport.

Enfin, des conclusions et recommandations sont tirées à partir des remarques et analyses faites par les différents interlocuteurs rencontrés sur le terrain. Aussi, des recommandations sont-elles également faites à l'endroit de l'UNHCR pour ses actions de coordination et un projet de stratégie et plan d'actions du GTP national est proposé pour appréciation des membres du Groupe de Travail Protection

## 1. Analyse des problèmes de protection

### 1.1. Les principaux problèmes de protection dans les trois régions

Les problèmes de protection identifiés dans les trois régions peuvent être classifiés en trois grandes catégories à savoir : *les atteintes à l'intégrité physique, les violations des droits et des libertés fondamentales et les relations intercommunautaires caractérisées par la discrimination basée sur la nationalité et/ou l'appartenance à un groupe ethnique.*

Il convient de signaler que la dernière dimension des problèmes de protection a détérioré sensiblement le dialogue et l'entente mutuelle entre les communautés. Il en est ainsi des relations entre les groupes ethniques des autochtones *Krumen du Bas Sassandra, Guérés du moyen Cavally et Baoulés de la Vallée du Bandama*, opposés aux allochtones *Lobis et Dioulas*, et les allogènes *Burkinabés, Maliens et Guinéens*.

#### 1.1.1. Les problèmes de protection physique

Les problèmes de protection physique se caractérisent par la présence de personnes armées, laquelle pollue l'atmosphère pacifique et enfreint les libertés de mouvement de la population. Cette présence a également un impact négatif sur les cohabitations des populations et communautés, rendant souvent difficile la recherche de solutions aux problèmes identifiés, à l'instar des conflits de propriété notamment le foncier rural.

##### A. La Région du Bas Sassandra

La détention d'armes à feu par les allogènes Burkinabés constitue une entrave à l'accès des populations autochtones à leur plantation. En histoire, les ressortissants Burkinabés ont fait l'objet 1999 d'une mesure de bannissement résultant du décès d'un jeune «*Kruman*» survenu à la suite d'une altercation avec un jeune Burkinabé. A l'expiration de la période du bannissement qui est de 6 ans, les bannis Burkinabés se sont vus interdits le retour dans leur plantation.

L'élaboration d'un «*Code de cohabitation*» fixant critères de retour et de repossession des terres agricoles par les bannis n'a pas aidé à un rapprochement entre les deux communautés. Le rejet de certaines dispositions du Code par les allogènes et l'empêchement des autochtones de les voir retourner, a conduit à un retour forcé des Burkinabés.

L'attitude de ces derniers a créé un climat défi entraînant ceux-ci à faire usage de leur arme de chasse pour se protéger contre les attaques éventuelles des populations autochtones. Par conséquent, cette prise d'armes à feu a développé la peur chez les autochtones et les empêche ainsi à accéder à leur champ.

##### B. Les Régions du Moyen Cavally et des Montagnes

La situation est caractérisée par le phénomène de «*coupeurs de route*» et la présence d'éléments armés. Le phénomène de «*coupeurs de route*» a un effet négatif sur la sécurité physique des civils. L'axe Duékoué-Gbéhéby et le village Gbapleu ont été rapportés les zones les plus affectées par la présence des «*coupeurs de route*».

Il a été signalé que l'identification des «*coupeurs de route*» demeure un problème majeur pour les autorités, car on enregistre le manque de volonté de coopérer des populations qui craignent les représailles des bandits.

L'autre dimension de l'insécurité est marquée par la présence d'autres éléments armés notamment les milices. Ceux-ci avaient refusé de prendre part à la seconde phase du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Par conséquent, ils constituent une source d'insécurité pour déplacés internes, les populations non déplacées aussi bien que celle du personnel humanitaire.

Enfin, la problématique la circulation d'armes à feu caractérise l'ensemble des problèmes sécuritaires des deux régions. Elle est plus marquée dans le canton de Zake Blaon (axe Guiglo-Blolequin) où les populations indiquent la persistance de la circulation d'armes aux seins des communautés. Les autochtones stigmatisent l'existence de groupes de surveillance autonomes armés de kalachnikov dans les plantations des allogènes. Dans la Sous Préfecture de Zou, les unités de sécurité ont signalé la présence de fabricants d'armes artisanales de chasse de type Calibre 12. Ces fabricants d'armes appartenant aux groupes traditionnels d'autodéfense appelés «Dozos», facilitent la circulation desdites armes au sein de la population, aggravant sensiblement les risques de confrontations inter communautaires.

### C. La Région de la Vallée du Bandama

L'insécurité est aussi marquée par la présence d'éléments armés qui sont à l'origine des tracasseries aux différents postes de contrôle, de actes de viols voire d'occupations illicites des biens publics ou privés. Ils seraient réticents à prendre part au processus de désarmement et de démobilisation (DDRR). Les habitants du village Banguéra seraient les plus touchés par les actions de violence des éléments armés de cette région.

En conclusion, la *présence d'éléments armés, la détention illégale et la circulation d'armes à feu* constituent des facteurs de réduction de la liberté de circulation, les causes d'homicide. L'absence de la mise en œuvre du programme du désarmement et de la démobilisation des ex combattants (DDRR) favorise et rend complexe la problématique de la protection de l'intégrité physique des populations civiles et fragilise le processus de retour des déplacés internes et les efforts de cohésion sociale.

#### **1.1.2. Les problèmes du respect des droits**

Ils peuvent être scindés en cinq catégories: a) la question d'identité et de la nationalité ; b) les conflits de propriété notamment la dépossession et l'occupation illicite des biens meubles et immeubles tels que les terres agricoles, les maisons d'habitation, etc. ; c) la question de violence basée sur le sexe et le genre (SGBV) ; d) les mauvais traitements corporels tels que les coups et blessures volontaires et enfin e) les harcèlements.

#### A. Les questions de l'identité et de la nationalité

La problématique de nationalité touche d'abord les personnes de nationalité étrangère vivant sur le territoire ivoirien depuis des décennies, notamment les ressortissants du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée et du Libéria. Les trois premières nationalités résident en Côte d'Ivoire comme des migrants normaux, tandis que la dernière catégorie s'y trouve refuge à la suite des crises qui ont secoué leur pays. Il s'agit également des enfants nés de ces personnes sur le territoire ivoirien.

L'autre problématique s'apparentant à la première se rapporte à la perception d'autres ressortissants ivoiriens qui ont quitté leur région d'origine pour s'installer dans les régions du sud-ouest, de l'ouest et du centre-nord, à la recherche des terres agricoles (*Baoulés et Lobis*) ou des zones d'intérêts commerciaux (*Dioula*).

Le premier groupe reconnaît son appartenance à un Etat tiers. Cependant, l'absence de documentation auprès des services consulaires de leur ambassade ou le défaut de disposer d'une carte de séjour les expose à des risques d'arrestations, de détention et de mauvais traitement. Par ailleurs, le défaut de déclarer la naissance de leurs enfants nés sur le sol ivoirien et la méconnaissance de la loi sur la nationalité soulèvent le problème autour de leur nationalité.

Cet état de fait empêche les populations dites allogènes et leurs enfants nés en Côte d'Ivoire d'exercer certains droits et d'avoir accès facile à certains services. Il convient de signaler que la problématique est courante dans les régions du Bas Sassandra, du Moyen Cavally et des Montagnes. Elle renforce par ailleurs les concepts d'allogène et d'autochtone, favorisant ainsi des pratiques discriminatoires et provoquant un risque réel d'apatridie.

L'autre aspect du problème d'identité touché au sentiment de rejet exprimé à l'endroit d'une catégorie de nationaux par d'autres, désignant les premiers d'allochtones par comparaison aux autochtones. Les allochtones sont entendus des groupes ethniques appartenant à une région et qui, pour des raisons économiques, ont effectué l'exode dans d'autres régions du pays où ils ne sont pas originaires. Les groupes ethniques les plus concernés sont les Lobis, les Dioulas et les Baoulés.

#### B. Les conflits de propriété: le foncier rural et les maisons d'habitation

Cette question a entravé l'exercice et empêché la jouissance des droits de certaines catégories de la population. La problématique est notoire dans les zones de productions agricoles telles que les régions du Bas Sassandra et du Moyen Cavally. Quant à l'occupation illégale des maisons d'habitation et autres biens, la région de la Vallée du Bandama est la plus concernée.

Les conflits sur les propriétés ont également engendré voire renforcé les conflits interethniques et intercommunautaires. Cet état de fait est aggravé par l'acquisition des terres agricoles par des hommes politiques, lesquels sont engagés dans l'exploitation de l'hévéa, du café et du cacao. Ceux-ci, selon des sources dignes de foi, auraient des intérêts à entretenir le non retour des déplacés internes, soutenant la résistance des populations, afin d'éviter de possibles revendications des terres par les propriétaires ou exploitants. Cet aspect du conflit amène les populations locales à suspendre le dialogue avec les bannis du Bas Sassandra.

Dans la région du Moyen Cavally, les jeunes ne sont pas disposés à faciliter le retour et repossession par les allochtones et les allogènes des terres dont ils ont été dépossédés. Ceux-ci font prévaloir des normes coutumières d'acquisition des terres, à savoir la transmission par dynastie. Les jeunes des villages de l'axe Guiglo-Blolequin ont indiqué leur volonté de faire usage des armes à feu dont ils détiendraient, en vue de faire obstacle empêcher au retour des déplacés internes - notamment Burkinabés - dans leurs plantations. Ils seraient également à l'origine de la vente et exploitation illicites des plantations, ceci quelquefois avec la complicité de certains Chefs de village. Leurs actions viseraient également à empêcher le retour des déplacés qui pourraient revendiquer leurs propriétés.

Cette tendance se dessine depuis peu dans plusieurs villages de la région de la Préfecture de Danané dans les Montagnes, où les jeunes s'adonnent largement à la vente des terres, en dépit de l'opposition de leurs parents.

Contrairement aux régions de l'ouest et sud-ouest, les conflits de propriété ont une autre dimension dans la région de la Vallée du Bandama. Les principaux problèmes se résument à l'occupation illégale et à l'emprise irrégulière sur les maisons d'habitations, les établissements publics et les biens meubles. Les efforts de résolution du problème sont loin de donner de la satisfaction, car le Comité de restitution des biens institué comprend les auteurs des actes de dépossession ou d'occupations illicites. Ceci empêche la transparence dans le processus de restitution.

## C. La Violence Basée sur le Sexe et le Genre (SGBV)

La problématique de la violence basée sur le genre et le sexe est fréquente dans les régions du centre et de l'ouest. Elle comprend le viol, la mutilation génitale féminine (FGM), le trafic et l'exploitation d'enfants, la prostitution et la discrimination à l'égard des femmes. Les activités de monitoring de protection de l'UNHCR dans l'ouest, les données de l'UNICEF et de l'UNFPA dans le centre, fournissent d'importantes informations sur la question.

Les auteurs présumés des actes de viol sont les coupeurs de route et les autres éléments armés. Quelquefois, le viol est utilisé comme une arme de guerre à l'encontre des femmes appartenant à un certain groupe ethnique.

La mutilation génitale féminine (FGM) est connue comme une pratique culturelle des populations du nord (Dioula) et de l'ouest (Guérés et Yacoubas). Elle entraîne, pour les femmes non mutilées, une pratique d'exclusion de la société, l'impossibilité de s'engager dans un lien de mariage.

Les victimes de viol éprouvent des difficultés d'accès aux services, à l'instar des soins de santé. Les coûts de délivrance de certificats médicaux sont élevés (20,000 to 30,000 CFA francs). La majorité des cas connus n'ont pas fait l'objet d'investigations de la part des services de police, soit par l'inaction de celle-ci, soit du fait de l'inexistence. Cela rend difficile l'identification et la poursuite des auteurs. Par conséquent, les victimes mettent en avant la justice communautaire pour résoudre les cas.

L'exploitation et le trafic d'enfants demeure une préoccupation, particulièrement dans la région du Bas Sassandra. Cependant, l'ampleur du problème reste inconnue en raison du manque mécanisme de collecte des données. 22 enfants de nationalité Burkinabé ont été interceptés courant novembre par les services de police de la ville de Guiglo. Les destinations finales des enfants sont les villages de Para, Ponan, Zro et Tai dans la région du Bas Sassandra, où l'exploitation des enfants dans les plantations de café et du cacao a atteint son apogée. La prostitution des enfants est également rapportée dans la ville de San Pédro.

## D. Les harcèlements et les violences physiques

Les actes d'harcèlement et autres sévices corporels sont rapportés dans les régions du Moyen Cavally et la Vallée du Bandama. Les harcèlements sont commis au niveau des postes de contrôle des différentes factions armées. Des sommes d'argent et autres objets de valeur sont extorqués, des pièces d'identité confisquées ou déchirées.

Des actes d'homicide ou d'assassinats sont commis dans les anciennes zones de combat, notamment dans les Sous Préfecture de Zou, de Diéouzon et de Bangolo où existent des femmes veuves dont les époux sont décédés pendant les conflits armés.

### **1.1.3. La question de la cohésion sociale et du dialogue intercommunautaire**

La problématique des terres rurales, la question de nationalité et d'identité ont engendré une détérioration du climat social et de cohabitation entre les différentes les communautés des régions visitées.

Les rivalités et les considérations d'ordre politique, les intérêts économiques ont également affecté les rapports interethniques.

Par conséquent, on assiste au développement et renforcement des concepts d'allogènes, d'allochtones ou d'autochtone, créant des clivages nationaux, ethniques et politiques au sein de la population.

Ainsi, les communautés autochtones Guérés dans l'ouest et Kruman dans le sud-ouest sont opposées allogènes Burkinabés et allochtones Baoulés et Lobis vivant dans ses deux régions. Tandis que dans la Vallée du Bandama, on assiste à une opposition entre les communautés autochtones Baoulés et allochtones Dioulas. Les premiers s'entredéchirent sur la question du foncier rural, alors que les seconds se confrontent sur un fond ethnique et politique.

A l'ouest (les villages Zeaglo, Béoué) où le retour de certains déplacés internes ont été facilités, des difficultés de cohabitation persistent car les rapatriés n'ont pas eu accès à leur campement. Dans d'autres villages tels que Koulouan et Blotilé, les populations mènent une vie en parallèle. Selon certaines sources, les populations d'accueil des retournés entendent ainsi assurer le contrôle des mouvements des allogènes ou des autochtones déplacés internes qui reviennent dans les villages.

Les mésententes entre les communautés ont engendré un traitement discriminatoire entre les enfants des déplacés internes qui sont retournés et les autres, en matière de règlement des frais de scolarité. Les parents des premiers payent des frais plus élevés par rapport à ceux des derniers.

### 1.2. Les principales populations à risque

Deux catégories de personnes ont été identifiées comme à risque. Il s'agit des groupes ethniques et nationaux et les personnes appartenant à la catégorie des vulnérables.

Les groupes ethniques comprennent les Baoulés, les Dioulas et les Lobis, tandis que les groupes nationaux comportent en premier lieu les Burkinabés suivis des Maliens et des Guinéens. Ces deux groupes sont opposés aux autochtones Onpo et Kruman dans le Bas Sassandra, ou aux Guérés dans le Moyen Cavally et les Montagnes. L'objet de la divergence est principalement le foncier rural. Dans la Vallée du Bandama, les autochtones Baoulés s'opposent aux allochtones Dioulas sur un fond purement politique et tribaliste.

Les personnes vulnérables à risque sont composées de femmes, des filles et d'enfants. Elles sont victimes de viol, d'exploitation et d'abus. Elles sont souvent engagées dans la prostitution ou soumises à la mutilation génitale.

### 1.3. Les principales zones à risque

Dans la région du Bas Sassandra, les villages Gbérésséké et Péhé retiennent l'attention. Ces deux villages s'opposent au retour des planteurs allogènes et allochtones. Les autochtones Onpo du village Gbérékessé est le seul groupe ethnique sur onze à continuer de s'opposer au retour des bannis. Ils procèdent à la destruction des plantations des allogènes et allochtones en dépit de l'existence d'un *Code de cohabitation*. Quand au village Péhé, il est connu pour les activités d'exploitation et d'utilisation d'enfants dans les plantations de café, du cacao et de l'hévéa.

Dans la région du Moyen Cavally, le Centre d'Accueil Temporaire des Déplacés (CATD) de Guiglo qui abrite les déplacés internes Burkinabés et Baoulés demeure une cible potentielle pour la population locale. En outre, les villages sur l'axe Guiglo-Bloulequin-Toulepleu abritent des jeunes armés qui constituent un risque pour les populations des déplacés internes qui y retournent. Ils empêchent ces derniers à retourner dans leur campement et imposent de nouvelles conditions à celle déjà continues dans les codes de cohabitation. Il en est de même pour les villes et villages de Duékoué, Gbapleu, Irozo, Diahi, Zaragbaon et Gbo où les déplacés internes qui sont retournés n'ont toujours pas accès à leur plantation.

Dans la région des Montagnes, les Sous-préfectures de Zou, de Bangolo, de Zouan Houein, de Bin Houyé et de Kouibly retiennent l'attention. Ces zones se caractérisent par l'absence d'institutions et d'autorité. Par conséquent, les cas de tueries et du banditisme y sont enregistrés. Le phénomène de coupeurs de route y est très développé. Aussi, constate-t-on par endroit que les autochtones Guérés sont littéralement dominés par les allogènes Burkinabés. Ces derniers occupent les plantations des autochtones et détiennent des armes à feu. A Diéouzon et Kouibly où les tueries ont été commises par des combats, on dénombre beaucoup de veuves.

La région de la Vallée du Bandama se caractérise par la présence élevée des personnes armées. Par conséquent, on y enregistre des problèmes liés aux tracasseries au niveau de multiples postes de contrôle érigés. La région est également connue pour les pratiques de la mutilation génitale féminine et l'occupation irrégulière des biens, notamment les maisons d'habitation et les établissements publics.

## 2. Les défis de coordination

L'UNHCR assure la coordination des Groupes de Travail Protection dans les trois régions visitées. Les Groupes ont été établis courant 2007 avant des termes de référence élaborés. Les Groupes se retrouvent une fois par mois conformément aux ententes locales.

Le défi interne se caractérise par le manque de coordination interne. Le processus de coordination n'est pas inclusif car les discussions ne sont pas souvent menées avec la participation de l'ensemble du personnel des différentes sections. Aussi, le mécanisme d'échanges d'informations reste-t-il faible. Par conséquent, les positions ne sont pas harmonisées et les appuis attendus sont quasi inexistantes. Les points de vue exprimés dans les réunions restent plus ceux d'un individu que d'un bureau. Les participations aux réunions sont souvent le fait d'une personne et de non du bureau.

En outre, le personnel a mentionné que les appuis, directives et suites attendus de la direction de l'UNHCR ne parviennent pas, rendant difficile la gestion de la coordination des Groupes.

En ce qui concerne les défis externes, il convient de noter que les membres des Groupes sont tous unanimes pour reconnaître que le Groupe de Travail est un outil essentiel pour la prévention des duplications des rôles et activités, un moyen efficace pour répondre aux problèmes de protection identifiés et d'assurer la crédibilité des acteurs vis-à-vis des bénéficiaires. Le Groupe, selon eux, sert de plate forme pour les échanges d'information.

Cependant, le Groupe de Travail Protection est perçu dans sa forme actuelle comme un simple forum d'échange d'informations, dupliquant ainsi le rôle déjà joué par OCHA. Les points soulevés par les membres du cluster, y compris les autorités locales, se résument en :

- Le concept et l'approche cluster reste incompris des acteurs. Par conséquent, l'approche cluster constitue pour eux un simple mécanisme d'échange d'information et un fardeau de plus ;
- Les participations aux réunions des Groupes sont irrégulières. Les représentations des membres changent d'une réunion à l'autre rendant inconsistant les discussions et le suivi des actions décidées ;
- Les organisations qui participent aux réunions des Groupes n'ont d'instructions claires de leur hiérarchie quant à l'engagement de leur institution lors des réunions, notamment au niveau des actions à prendre ;



- Les rôles des agences sont mal définies et restent confuses (ex. ONUCI-FM en tant que media) et ne permettant pas d'atteindre des objectifs;
- L'absence d'un plan d'actions et d'une stratégie, le manque de ressources pour soutenir voire menées les actions décidées au sein du Groupe sont autant d'obstacle au bon fonctionnement de la coordination ;
- L'absence de stratégie, de plan d'actions ou bien de la définition des rôles crée des divergences de vue et d'approche sur l'analyse de la situation de protection, des débats sur les chiffres des bénéficiaires, l'ampleur des problèmes identifié, etc.

### 3. Conclusions et recommandations

Les discussions avec les acteurs humanitaires, les autorités et populations locales ainsi que certains bénéficiaires des programmes de protection indiquent que les problèmes de protection existent et ont un effet négatif sur les droits des personnes et les relations sociales et communautaires.

Les principaux problèmes de protection se subdivisent en trois catégories à savoir les questions légales touchant aux droits des personnes, la question de la sécurité de l'intégrité physique et la problématique rapports intercommunautaires.

Les populations à risqué comprennent les enfants, les femmes, les déplacés internes, les groupes ethniques et nationaux.

Plusieurs actions sont menées sur le terrain par les acteurs humanitaires présents, mais le besoin d'une approche commune dans l'analyse de problèmes et la coordination des solutions nécessite un renforcement et une harmonisation. Ainsi, le manque de coordination dans l'analyse des problèmes et d'un plan conjoint de réponse continue d'avoir un impact négatif notamment sur les questions telles que l'approche de la collecte données sur les populations, la magnitude et les tendances des problèmes de protection identifiés, etc. Par conséquent, il demeure difficile de mesurer l'impact des efforts fournis.

La méconnaissance du concept et de l'approche cluster soulève la question de l'engagement réel des parties et de la mise à disposition des moyens d'actions pour répondre aux problèmes identifiés de commun accord. Cette méconnaissance est également facteur de la réticence des organisations à vouloir participer effectivement aux activités de la coordination.

En outre, le refus des acteurs humanitaires d'aborder et aider à résoudre certaines questions de nature politique qui affectent les droits des personnes, telles que les audiences foraines, la documentation, la prévention de l'apatridie et du retour forcé, etc.

En effet, la question du désarmement et de la démobilisation des ex-combats, du redéploiement de l'administration sont autant de sujets qui doivent intéresser les acteurs humanitaires car ils aident à assurer une meilleure protection et sécurité aux bénéficiaires des programmes de protection.

En guise de recommandations, la mission suggère ce qui suit :

- Reconnaître que les problèmes de protection existent et résultent de la crise. Le GTP national doit faire un plaidoyer et une sensibilisation pour la reconnaissance desdits problèmes par les acteurs humanitaires. NB : La mission humanitaire dans l'ouest conduite par le Coordonnateur Humanitaire a réaffirmé l'existence des problèmes de protection.

- L'UNHCR en tant qu'agence chef de fil doit sensibiliser le Coordonnateur Humanitaire, le IAHCC et le l'Equipe Pays (UNCT) à encourager les chefs d'agence à instruire leur personnel sur le terrain à prendre part effectivement aux activités du Groupe ;
- Encourager les Groupes régionaux aussi bien que le Groupe national d'effectuer une analyse de la situation de protection sur le plan local et national et de développer une stratégie et un plan d'actions qui constitueront un cadre de travail et des directives claires pour les activités de protection dans le pays ;
- Le Groupe de Travail national doit avoir une stratégie d'appel de fonds et un mécanisme d'allocations des ressources devant permettre aux acteurs de faire face aux problèmes identifiés ;
- Les Groupes de Travail national et régionaux doivent discuter des mécanismes de collecte et d'analyse des données sur les populations telles que l'enregistrement, la détermination du profil, le monitoring, etc.
- Le Groupe national doit apporter un soutien réel aux groupes régionaux en terme de directives, de renforcement de capacité, d'assistance en matériels et autres moyens logistiques, mais aussi de maintenir des contacts réguliers à travers les visites du terrain;
- Le Groupe doit organiser en priorité une formation sur l'approche cluster et la réforme humanitaire comme il a été fait à Abidjan;
- Le Groupe de Travail national doit informer le HC sur la nécessité de créer d'autres groupes thématiques qui pourront résoudre les problèmes matériels liés aux questions de protection.